VILLE DE SULLY-sur-LOIRE

RESTAURANTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

Pour une inscription dès la rentrée,

cet imprimé est à compléter et à retourner en Mairie avant le 15 juillet 2022

Pour une inscription en cours d'année scolaire,
cet imprimé devra être remis à la Mairie 8 jours avant la présence de l'enfant

Nom et prénom de l'enfant : .....
Date de naissance : .....

Ecole fréquentée :

Ecole du CENTRE	Ecole Jean-Marie BLANCHARD (Hameau)
❑ Ecole Maternelle*	❑ Ecole Maternelle*
❑ Ecole Primaire*	❑ Ecole Primaire*

Instituteur : .....
(A renseigner obligatoirement pour les inscriptions en cours d'année scolaire).

Nom, prénom et adresse des parents ou du responsable légal de l'enfant :

.....
.....

N° de Tél. Domicile : Portable : **(à compléter impérativement)**

E Mail : .....

Nom, adresse et tél. Employeur du père : **(à compléter impérativement)** .....
.....

Nom, adresse et tél. Employeur de la mère : **(à compléter impérativement)**.....
.....

N° d'allocataire CAF **(à compléter impérativement)** : .....

❑ J'inscris mon enfant au restaurant scolaire à compter du ..... Il sera présent :

❑ tous les lundis* ❑ tous les jeudis*
❑ tous les mardis* ❑ tous les vendredis*

Menu du jour : ☐* **Menu sans viande : ☐***

❑ J'inscris mon enfant occasionnellement, Il sera présent le :

et m'engage à régler mensuellement le prix des repas, dès réception de l'avis de la perception.

❑ **Je souhaite mettre en place le prélèvement automatique (dans l'affirmative un imprimé à signer vous sera envoyé ultérieurement)**

Rappel des tarifs du 01/02/2021 au 31/12/2021

Repas régulier :	Maternelle : 3.00 €	Primaire : 3,50 €
Repas occasionnel :	Maternelle : 5.50 €	Primaire : 5.50 €

Information : Si vous disposez de faibles revenus, un tarif dégressif peut vous être accordé. Il vous suffit de retirer un imprimé en Mairie.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires.

Date

Signature des parents
ou du responsable légal

* (mettre une croix dans le ou les choix correspondants)